

## Appel à manifestation d'intérêts du Fonds d'Initiatives Locales

**Serge SMOCK, Président de la CACL, a le plaisir de vous annoncer le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Fonds d'Initiatives Locales des associations des quartiers (hors quartiers prioritaires politique de la ville) situés sur le territoire intercommunal.**

Cet AMI a pour but de choisir l'association qui gèrera l'accompagnement des habitants et des associations de proximité porteuses de projets et souhaitant bénéficier du FIL.

L'association-gestionnaire choisie aura pour missions de :

- 🌀 Promouvoir le dispositif du FIL ;
- 🌀 Vérifier la pertinence et la faisabilité des projets reçus ;
- 🌀 Veiller à accompagner les associations et/ou habitants porteurs de projets dans le montage financier de leurs dossiers ;
- 🌀 Décaisser la subvention si le projet est validé par le comité d'attribution ;
- 🌀 S'assurer de la remontée des bilans des actions financées.

### Conditions d'éligibilité :

1. Peuvent prétendre au portage du FIL :
  - Associations de loi 1901.
2. Les associations candidates doivent être :
  - Régulièrement déclarées (à jour de leur déclaration au Répertoire National des Associations)
  - Avoir au minimum deux ans d'existence (être en mesure de présenter une première année de fonctionnement).
  - Respecter la liberté de conscience et ne pas proposer d'actions à visée communautariste ou sectaire.
  - Répondre aux trois conditions du tronc commun d'agrément fixé par l'article 25-1 de la loi du 12 avril 2000 :

### Tronc Commun d'Agrément :

- Avoir un objet d'intérêt général ;
- Avoir un fonctionnement démocratique en réunissant de façon régulière leurs instances statutaires et en veillant au renouvellement de celles-ci ;
- Avoir une gestion transparente.

Les dossiers des associations candidates devront être remis par voie électronique **au plus tard le lundi 18 mars 2024 avant 12h00** - heure de Guyane, à l'adresse mail suivante : [cynthia-renee.sagne@cacl-guyane.fr](mailto:cynthia-renee.sagne@cacl-guyane.fr).

Pour consulter les critères de sélection, le cahier des charges et postuler, rendez-vous sur le site internet de la CACL : [www.cacl-guyane.fr](http://www.cacl-guyane.fr).

---

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14/02/2024

---

Dès le second trimestre 2024, le FIL proposera aux associations ou collectifs d'habitants, un accompagnement technique et/ou une aide financière pour la mise en place de projets ayant une dimension solidaire, citoyenne ou environnementale. Il permet :

- ♻️ de favoriser les initiatives collectives des habitants du quartier ;
- ♻️ accompagner et aider à organiser les projets du quartiers ;
- ♻️ renforcer les échanges entre habitants et associations ;
- ♻️ apporter des réponses rapides aux « micro initiatives ».

Pour bénéficier de cette aide, les projets doivent être conçus et menés collectivement mais aussi participer au renforcement du vivre ensemble.

1 000€ par an et par projet seront attribués aux associations retenues par le comité d'attribution des subventions.

## CONTACTS PRESSE

---

### Stévie BARTHELEMY

Chargée de communication

Direction de la communication

Tél : 0594 28 28 28 / 0694 40 45 04

Mail : [stevie.barthelemy@cacl-guyane.fr](mailto:stevie.barthelemy@cacl-guyane.fr)

### Cynthia-Renée SAGNE

Responsable du service planification, habitat et développement social territorial

Direction de l'Habitat, de l'Aménagement et de la Mobilité

Tél: 06 94 28 52 20

Mail : [cynthia-renee.sagne@cacl-guyane.fr](mailto:cynthia-renee.sagne@cacl-guyane.fr)